



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 208.

---

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

MM. GERRARD et MARTINDALE, M<sup>mes</sup> TAILLIEU et HOWARD, M. LAMOUREUX, M<sup>me</sup> la ministre MELNICK ainsi que M. MAGUIRE interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

---

M. DEWAR présente la proposition suivante :

Proposition n° 24 : Participation accrue des Autochtones à l'économie

Attendu :

qu'au-delà de 150 000 Autochtones vivent dans la province du Manitoba et qu'ils représentent plus de 14 % de la population totale;

que l'âge médian des Autochtones est inférieur à 25 ans, soit dix ans de moins que l'âge médian de tous les Manitobains, ce qui présente une occasion importante pour la population autochtone au Manitoba et pour l'économie de la province;

que tout le monde devrait être en mesure de tirer profit de la prospérité du Manitoba et de sa croissance économique;

que le gouvernement provincial encourage les initiatives économiques des Autochtones et qu'elles sont très variées;

que la formation est importante pour la création d'emplois et d'initiatives économiques locales au sein de la population autochtone du Manitoba;

que la province a démontré son engagement envers la formation visant la population autochtone en mettant en place des initiatives telles que le Collège universitaire du Nord, le plan stratégique du Manitoba portant sur le renforcement de la participation des Autochtones à l'économie, l'agence de placement FireSpirit ainsi que la formation des professionnels de la santé;

que les projets tels que le Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones pour l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge ainsi que l'initiative de formation préparatoire d'Hydro-Manitoba jouent un rôle important dans l'accès des Autochtones à la formation et à l'expérience professionnelles;

que l'engagement du gouvernement provincial envers les Premières Nations par l'entremise du Fonds de développement économique des Premières nations est une excellente occasion de continuer de développer les possibilités économiques de cette population;

que l'initiative de développement économique pour les Métis abordée dans le discours du Trône de 2007 est un engagement additionnel à l'égard de l'établissement d'une économie durable pour les Autochtones du Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer d'appuyer l'expansion économique des Autochtones;

que l'Assemblée soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer de développer des initiatives de formation supplémentaires axées sur les Autochtones afin de leur apporter les compétences nécessaires pour qu'ils profitent pleinement de la prospérité du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. DEWAR, M<sup>me</sup> ROWAT, M. le *ministre* LATHLIN ainsi que MM. EICHLER, JENNISSON et GERRARD interviennent. M<sup>me</sup> TAILLIEU exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2008, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments et à l'amélioration de soins aux patients. (C. O'Dowda, J. McCormick, T. McCormick et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n<sup>o</sup> 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (L. Plett, J. Mathys, D. Williamson et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de fournir les installations nécessaires à la Division scolaire Garden Valley et d'indiquer immédiatement la date où celles-ci seront prêtes. (P. Fehr, G. Sawatzky, B. Sawatzky et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n<sup>o</sup> 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (T. Riddle, J. Wilton, J. Wilton et autres)

M. BOROTSIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de cesser de financer l'éducation au moyen de taxes scolaires et d'impôts destinés à l'enseignement prélevés à l'égard de toutes les propriétés au Manitoba et qu'il envisage de trouver une source de financement plus équitable, telle que les revenus généraux, en conformité avec l'obligation constitutionnelle de la province du Manitoba de financer l'éducation. (S. Segal, H. Offenloch, F. Offenloch et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire du pavage de l'accotement de la route transcanadienne au Manitoba une priorité urgente du gouvernement provincial et de présenter un échéancier clair à cet effet. (M. Demare, M. MacLachlan, L. Williams et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de mettre en œuvre une stratégie complète de rétablissement visant à faire face aux conséquences immédiates et à long terme de l'humidité extrême et des inondations qui ont prévalu cette année, d'employer divers types de programmes afin d'aider les producteurs à se remettre de cette catastrophe, y compris les programmes ponctuels et d'urgence de même que l'amélioration du régime d'assurance-récolte et de remédier aux lacunes liées au drainage et aux permis de drainage. (E. Turko, A. Gurke, B. Schultz et autres)

---

M. le *ministre* ROBINSON dépose :

le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;  
(Document parlementaire n<sup>o</sup> 83)

le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;  
(Document parlementaire n<sup>o</sup> 84)

le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.  
(Document parlementaire n<sup>o</sup> 85)

---

M. le *ministre* SELINGER dépose :

le rapport annuel de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 86)

le rapport annuel de la Commission de la fonction publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 87)

le rapport annuel de l'Office de financement des organismes de service spécial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 88)

le rapport annuel portant sur le poste budgétaire Régime de retraite de la fonction publique et autres frais pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 89)

le rapport annuel portant sur les postes budgétaires Crédits d'autorisation et Autres crédits pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 90)

le rapport annuel du Fonds de stabilisation des recettes pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 91)

le rapport annuel du Fonds de remboursement de la dette pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 92)

le rapport annuel de l'organisme de service spécial Perfectionnement et formation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 93)

---

M. le *ministre* CHOMIAK dépose les rapports trimestriels de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de six mois — du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2008.

(Document parlementaire n° 94)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SCHULER, JENNISSON et CULLEN, M<sup>me</sup> la *ministre* ALLAN ainsi que M. PEDERSEN font des déclarations de député.

---

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les bâtiments écologiques sera examinée le mardi 7 octobre 2008.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés à la version amendée du projet de loi 38 — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. BOROTSIK voulant que le projet de loi 38 soit amendé par substitution, au paragraphe 3(1), de ce qui suit :

**Solde B la fin de l'exercice**

**3(1)** Pour l'application de la présente loi, le solde à la fin d'un exercice correspond au revenu ou à la perte net, tel qu'il est indiqué dans les états financiers sommaires vérifiés de l'entité comptable du gouvernement pour l'exercice, sous réserve des rajustements devant être faits en conformité avec le paragraphe (2) ou (3) pour cet exercice.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. MCFADYEN et HAWRANIK, M. le *ministre* SELINGER, M<sup>me</sup> DRIEDGER ainsi que MM. FAURSCHOU, GERRARD et EICHLER interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

**POUR**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN

HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
TAILLIEU..... 17

**CONTRE**

ASHTON  
BLADY  
BJORNSON  
BRAUN  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
HOWARD  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LATHLIN

LEMIEUX  
MACKINTOSH  
MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN ..... 30

---

L'Assemblée permet à M. BOROTSIK de retirer les amendements qu'il a présentés à l'étape du rapport visant le paragraphe 3(1) du projet de loi 38.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par suppression de l'alinéa 3(3)d).

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé soit amendé par substitution, à l'alinéa 3(3)d), de ce qui suit :

d) en raison d'une décision d'un autre niveau gouvernemental ou d'un organisme de réglementation qui a entraîné une réduction des revenus d'au moins 5 % au cours de l'exercice.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK, M<sup>me</sup> ROWAT, M. le *ministre* SELINGER et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

**POUR**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN

HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
TAILLIEU..... 17

**CONTRE**

ALLAN  
ASHTON  
BLADY  
BJORNSON  
BRAUN  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
HOWARD  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LATHLIN

LEMIEUX  
MACKINTOSH  
MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN..... 31

---

L'Assemblée permet à M. BOROTSIK de retirer les amendements qu'il a présentés à l'étape du rapport et qui visent l'alinéa 3(3)d) du projet de loi 38.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par adjonction, après l'article 3, de ce qui suit :

**Résultat net compensatoire au cours de l'exercice suivant**

**3.1(1)** S'il y a un résultat net négatif au cours d'un seul exercice, le gouvernement est tenu d'avoir au moins un résultat net positif compensatoire au cours de l'exercice suivant.

**Réduction de traitement**

**3.1(2)** Si le gouvernement ne se conforme pas au paragraphe (1), le traitement de chaque ministre pour l'exercice suivant — y compris celui de toute personne nommée à ce titre au cours de cet exercice — est réduit en conformité avec le paragraphe 6(2).

**Exception — changement de gouvernement**

**3.1(3)** Si un parti politique différent forme le gouvernement au cours de l'exercice pendant lequel prend effet la réduction de traitement, celle-ci ne s'applique pas aux ministres du nouveau gouvernement.

**Application du paragraphe (1) en cas de changement de gouvernement**

**3.1(4)** Si des élections générales ont lieu et si un parti différent forme le gouvernement après les élections, le paragraphe (1) n'oblige pas le nouveau gouvernement à avoir un résultat net positif compensatoire à l'égard du résultat net négatif enregistré au cours de l'exercice pendant lequel les élections ont eu lieu.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK et M. le *ministre* SELINGER interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par suppression de l'alinéa 3(3)c).

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé dans l'alinéa 3(3)a) de la version anglaise par adjonction, après « disaster », de « in Manitoba ».

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK, M. le *ministre* SELINGER et M. MAGUIRE interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---



L'Assemblée permet à M. BOROTSIK de retirer les amendements qu'il a présentés à l'étape du rapport et qui visent l'article 9 du projet de loi 38.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par adjonction, après l'article 9, de ce qui suit :

**Interdiction**

**9.1** Sauf disposition contraire expresse d'un autre texte, le gouvernement ne peut recevoir ni accepter de l'argent ou d'autres biens d'Hydro-Manitoba, de la Commission des accidents du travail ou de la Société d'assurance publique du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK, M. le *ministre* SELINGER ainsi que MM. CULLEN, GERRARD et FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

L'Assemblée permet à M. BOROTSIK de retirer les amendements qu'il a présentés à l'étape du rapport et qui visent le paragraphe 9(2) et l'article 9.2 du projet de loi 38.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par adjonction, après l'alinéa 10(1)c), de ce qui suit :

d) la *Loi de l'impôt sur le capital des corporations*.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par adjonction, après l'alinéa 10(1)c), de ce qui suit :

d) la *Loi de la taxe sur le carburant*.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par adjonction, après l'alinéa 10(1)c), de ce qui suit :

d) la *Loi de la taxe sur l'essence*.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK et M. le *ministre* SELINGER interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par adjonction, après l'article 15, de ce qui suit :

**Non-augmentation de la dette générale**

**15.1(1)** Le gouvernement fait en sorte que la dette générale n'augmente pas au cours d'un exercice.

**Réduction de traitement**

**15.1(2)** Si le gouvernement ne se conforme pas au paragraphe (1), le traitement de chaque ministre pour l'exercice suivant — y compris celui de toute personne nommée à ce titre au cours de cet exercice — est réduit en conformité avec le paragraphe 6(2).

**Exception — changement de gouvernement**

**15.1(3)** Si un parti politique différent forme le gouvernement au cours de l'exercice pendant lequel prend effet la réduction de traitement, celle-ci ne s'applique pas aux ministres du nouveau gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK et M. le *ministre* SELINGER interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 17(3), de ce qui suit :

**17(4)** *Il est ajouté, après le paragraphe 65(1), ce qui suit :*

**Conformité des états financiers sommaires**

**65(1.1)** Les états financiers sommaires visés au paragraphe (1) sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus à l'égard du secteur public.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK et M. le *ministre* SELINGER interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

Conformément à l'ordre sessionnel qu'elle a adopté le 5 juin 2008 et qu'elle a modifié de nouveau le 10 juin 2008, l'Assemblée prend toutes les mesures nécessaires afin que soit conclue l'étape du rapport pour les projets de loi 37 et 38.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé dans le paragraphe 20(1) par substitution, à « 2007-2008 », de « 2011-2012 ».

M. BOROTSIK intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. BOROTSIK propose que le projet de loi 38 soit amendé par substitution, au titre, de ce qui suit :

LOI SUR LE BUDGET SOMMAIRE

M. BOROTSIK intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de la version amendée du projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice et qui a été amendée par la suite. L'Assemblée reprend le débat sur la motion d'amendement de M. MCFADYEN voulant que le projet de loi 37 soit amendé dans l'alinéa 3(2)d) de l'annexe A par substitution, au passage qui suit « législative », de « par une personne ou en son nom et portant sur une question personnelle; ».

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de la version amendée du projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice et qui a été amendée par la suite. L'Assemblée reprend le débat sur la motion d'amendement de M. MCFADYEN voulant que le projet de loi 37 soit amendé par substitution, au paragraphe 5(1) de l'annexe B, de ce qui suit :

5(1) *L'alinéa 49(1)c) est remplacé par ce qui suit :*

c) fixe le jour du scrutin, soit un mardi :

(i) éloigné de 28 jours de la date du décret électorale, dans le cas d'élections à date fixe,

(ii) éloigné d'au moins 28 jours mais d'au plus 35 jours de la date du décret électorale, dans le cas des autres élections.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de la version amendée du projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice et qui a été amendée par la suite. L'Assemblée reprend le débat sur la motion d'amendement de M. MCFADYEN voulant que le projet de loi 37 soit amendé dans l'article 6 de l'annexe B par substitution, au paragraphe 49.1(1), de ce qui suit :

**Maintien des pouvoirs du lieutenant-gouverneur**

**49.1(1)** Le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte aux pouvoirs du lieutenant-gouverneur, notamment celui de dissoudre la Législature lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que le gouvernement a perdu la confiance de l'Assemblée législative.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de la version amendée du projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice et qui a été amendée par la suite. L'Assemblée reprend le débat sur la motion d'amendement de M. MCFADYEN voulant que le projet de loi 37 soit amendé dans l'article 12 de l'annexe B par substitution, à l'alinéa 64.1(3)c), de ce qui suit :

c) le registre permanent des électeurs établi et tenu par le directeur général des élections du Canada.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de la version amendée du projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice et qui a été amendée par la suite. L'Assemblée reprend le débat sur la motion d'amendement de M. MCFADYEN voulant que le projet de loi 37 soit amendé dans l'article 25 de l'annexe B par substitution, aux paragraphes 186.1(2) et (3), de ce qui suit :

**Avis du résultat de l'enquête**

**186.1(2)** Le commissaire rend public le résultat de chaque enquête et peut notamment indiquer, à sa discrétion :

- a) le nom de la personne concernée;
- b) l'objet de l'enquête tout en mentionnant les articles pertinents de la présente loi ou de toute autre loi;
- c) la décision prise et les motifs qui l'appuient.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de la version amendée du projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice et qui a été amendée par la suite. L'Assemblée reprend le débat sur la motion d'amendement de M. GOERTZEN voulant que le projet de loi 37 soit amendé par substitution, à l'article 11 de l'annexe C modifié à l'étape de l'étude en comité, de ce qui suit :

*11 Les articles 54.1 et 54.2 sont abrogés*

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

La séance est levée à 17 h 8, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes